

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 11 JANVIER 2024****Délibération n° 2024_008****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE MERIGNAC ET L'ASSOCIATION SOUPE AUX CAILLOUX- ANIMATION D'ATELIERS A LA RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BROCAS
– DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 8

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 7

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Fabienne JOUVET, , Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Marie-Ange CHAUSSOY, , Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Emilie MARCHES (Procuration à Jacques NAU), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS de Mérignac, par son service Développement Social, développe des actions pour le bien vieillir et le maintien de l'autonomie.

L'association LA SOUPE AUX CAILLOUX propose des ateliers collectifs d'expression créatrice centrés sur le soin à la personne, nommés ateliers « soupe au cailloux », animés par Madame Christelle SEGUIN, intervenante diplômée de l'Ecole Bordelaise d'expression créatrice analytique (Art cru), avec pour objectif d'apporter un bien-être en rendant chacun, acteur de sa santé par des techniques douces.

Ce dispositif d'ateliers se met en place par séquence de 6 séances collectives de 2 heures de manière régulière, toutes les semaines. Les groupes sont constitués de 8 personnes au maximum.

Une première convention a été signée en 2023 en partenariat avec la MJC du centre-ville. La MJC centre-ville a maintenu son financement malgré la non-participation de ses adhérents, une

session de 6 ateliers a eu lieu au sein de la résidence autonomie en 2023 et a rencontré un vif succès auprès des résidents.

Le CCAS propose de pérenniser cette opération sur 2024, en organisant une nouvelle session avec Madame Christelle SEGUIN au sein de la résidence autonomie, une fois par semaine à compter du mois de février 2024.

Le CCAS financera ces ateliers dans le cadre d'une nouvelle convention, en relais de la MJC, pour un total de 1 232 € sur 2024.

Les séances sont gratuites pour les bénéficiaires.

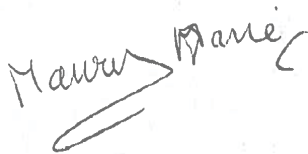
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- signer la convention pour la période d'animation des 6 ateliers en 2024

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 janvier 2024

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.